



Livret d'accueil de la Surveillance Continue Pédiatrique

Bonjour,

Votre enfant vient d'être admis dans le service de Surveillance Continue Pédiatrique du Pôle Femme-Enfant du Centre Hospitalier du Pays d'Aix.

L'hospitalisation d'un enfant est toujours un événement difficile à vivre pour l'ensemble de la famille. Une équipe pluridisciplinaire est à votre disposition et à votre écoute pour aider à passer cette épreuve et à rendre votre séjour le plus agréable possible.



Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe de médecins se compose :

- > D'un chef de service
- > De praticiens hospitaliers, médecins assistants, médecins attachés et d'internes

L'équipe soignante se compose :

- > D'un cadre supérieur de santé
- > D'un cadre de santé
- > De puéricultrices et d'infirmières
- > D'une psychologue
- > D'auxiliaires de puériculture
- > D'agents de services hospitaliers
- > D'étudiants en soins infirmier et auxiliaires de puériculture.



D'autres professionnels peuvent intervenir :

- > Une assistante sociale
- > Un kinésithérapeute...
- > des associations (Blouses roses, Chanta avec moi ...)



Les règles de vie

La présence des parents (ou du représentant de l'autorité parentale) est favorisée pendant toute la durée de l'hospitalisation du mineur, 24h/24.

En entrant dans le service, lavez vous les mains et à la demande des soignants revêtez une sur-blouse et un masque.

La nuit au regard de la configuration de la chambre, la présence d'un seul parent est autorisée. Un fauteuil convertible ou inclinable est mis à votre disposition. A l'admission, vous pouvez désigner une personne de confiance qui si elle l'accepte pourra rester au chevet de votre enfant en votre absence. La télévision est gratuite. Une télécommande est à votre disposition dans la chambre. Afin de respecter le repos des enfants hospitalisés, veillez à limiter le volume.

Les visites

Le repos et le confort de votre enfant sont nos priorités. Seules les visites des parents et de la personne de confiance sont autorisées. La présence dans la chambre est limitée à 2 personnes. Pour toute demande exceptionnelle merci de vous rapprocher de l'équipe soignante.

Veillez ne pas multiplier les allées et venues dans la chambre et le service, à ne pas parler fort et d'éteindre vos téléphones portables.

La présence d'autres mineurs n'est pas autorisée.

La restauration du parent accompagnant

Le plateau repas est à votre charge.

Les **tickets** de ces prestations sont à retirer auprès du **Trésor Public, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.**

En semaine, le plateau accompagnant peut être commandé jusqu'à 17 heures.

Aucun plateau ne pourra être commandé sans présentation du ticket repas.

Les repas et/ou petits-déjeuners pris lors des week-ends ou jours fériés devront être anticipés ou régularisés dès le premier jour de réouverture du Trésor Public.

Rapprochez-vous de l'équipe pour la commande de votre repas.

Il vous sera servi en chambre à 8h30, 13h00 et 19h00 et desservi à 9h00, 13h30 et 19h30.

Un seul plateau accompagnant pourra être servi.

Si vous le souhaitez, une cafétéria est à votre disposition dans le hall de l'hôpital.

Si vous préférez vous apporter à manger par votre entourage, un frigo et un four micro-ondes sont à votre disposition. (rapprochez vous de l'équipe).



Le trousseau de votre enfant

Merci d'apporter son nécessaire de toilette (savonnette, brosse à cheveux, brosse à dents, carrés de coton et produit d'hygiène corporelle) et des vêtements.

N'oubliez pas de lui apporter son doudou et sa sucette et tout autre objet qui pourrait être nécessaire pour le confort de votre enfant en accord avec l'équipe soignante.



Les soins

L'organisation des soins est centrée sur les rythmes et besoins de votre enfant.

Nous souhaitons favoriser le confort et le bien-être de votre enfant.

Il s'agit de lui apporter un soutien lors des soins, d'adapter l'environnement pour favoriser le confort et le bien-être de votre bébé en travaillant en partenariat avec vous.

Votre présence est précieuse...

Pour appliquer ces grands principes, il faut par exemple :

- **Le soutenir** pendant les soins, le rassurer : l'envelopper avec vos mains, le rassurer par vos paroles, vos caresses, pour les plus jeunes, lui proposer une succion, le faire téter un peu de sucre...
- **Respecter ses rythmes veille-sommeil** : il est primordial, afin de ménager notamment un temps de récupération après les soins.
- Bien évidemment, la question de la **pertinence de chaque intervention** doit être posée et lorsque ces interventions sont nécessaires, les soignants doivent utiliser tous les moyens à leur disposition pour réduire les stimulations douloureuses (crème emla, entonox, hypnose, RESC,...).



La visite médicale

Elle se déroule tous les jours entre 10h00 et 13h00.

Votre présence est souhaitable afin que vous puissiez poser toutes les questions que vous souhaitez à ce moment-là.

Une contre visite plus rapide est souvent effectuée en fin d'après-midi pour réajuster certaines prescriptions.



Les nouvelles de votre enfant

Elles sont données uniquement au père et à la mère.

Afin de ne pas saturer le téléphone réservé au service, les communications personnelles ne peuvent être transmises sur cette ligne.



La sortie

C'est le médecin qui décide de la sortie de l'enfant. Elle est effective en général en début d'après-midi.

L'infirmière vous remet alors le carnet de santé et les documents nécessaires dès que le médecin les a remplis.



Votre avis nous intéresse.

***Merci de renseigner avant votre départ,
le questionnaire de satisfaction spécifique au service et celui prévu
dans le livret d'accueil général de l'hôpital. Une boîte aux lettres à
l'entrée du service est mise à votre disposition pour les déposer.***



Numéros de téléphone utiles

Standard de l'hôpital : 04 42 33 50 00

Salle de soins de l'unité : 04 42 33 75 96

Secrétariat de pédiatrie : 04 42 33 50 31

Télécopie pédiatrie : 04 42 33 55 59

Secrétariat du service social : 04 42 33 50 18

CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX
Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis
AVENUE DES TAMARIS 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
TEL 04 42 33 50 00 - FAX 04 42 33 51 20 - WWW.CH-AIX.FR

